

CHARTRE SUR LE DROIT A LA DECONNEXION

L'entreprise API RESTAURATION réaffirme au travers de cette charte l'importance d'un bon usage des outils informatiques au service du respect des temps de repos et de congé permettant un meilleur équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle de tous les salariés.

Définition :

Le droit à la déconnexion est le droit pour le salarié de ne pas être connecté à ses outils numériques professionnels en dehors de son temps de travail ;

Les outils numériques professionnels sont multiples : ordinateurs, tablettes, logiciels, connexions sans fil, messagerie électronique, internet/intranet/extranet etc...

L'entreprise s'engage à :

- Demander à ne pas envoyer de mail entre 20 heures et 6 heures ainsi que pendant les week-ends et les congés
- Privilégier les échanges directs pendant le temps de travail
- Ne pas laisser les échanges numériques se substituer aux dialogues
- Ne pas laisser le numérique devenir un facteur d'isolement
- Maintenir une relation de qualité et de respect entre collaborateurs
- Ne pas laisser les outils numériques devenir un mode exclusif d'échange et de management

Afin d'éviter la surcharge informationnelle, il est recommandé à tous de :

S'interroger sur la pertinence de l'utilisation de la messagerie électronique professionnelle par rapport aux autres outils de communication disponibles ;

S'interroger sur la pertinence des destinataires du courriel ;

Utiliser avec modération les fonctions « CC » ou « Cci » ;

S'interroger sur la pertinence des fichiers à joindre aux courriels ;

Eviter l'envoi de fichiers trop volumineux ;

Indiquer un objet précis permettant au destinataire d'identifier immédiatement le contenu du courriel.